

FICHE PRATIQUE :

Les outils de la connaissance carbone

Le Bilan GES réglementaire (BEGES-r)

<http://www.bilans-ges.ademe.fr/la-reglementation-sur-les-bilans-ges>



Le Bilan Gaz à Effet de Serre réglementaire, autrement appelé *BEGES-r*, est une démarche de comptabilisation des émissions de GES pour le périmètre interne de l'organisation (scope 1) et ses émissions indirectes liées à l'énergie (Scope 2). Les émissions mesurées concernent principalement les énergies, les fluides froids et autres gaz process et les consommations des véhicules de l'entreprise, que ce soit des camions ou des voitures.

Ce BEGES-r concerne les entreprises de plus de 500 salariés, les établissements publics de plus de 250 agents et les collectivités de plus de 50 000 habitants et doit être mis à jour tous les 3 ans et publié sur le site Internet de la structure, avec un plan d'actions associé.

Le Bilan Carbone® : un Bilan Gaz à Effet de Serre complet.

www.associationbilan carbone.fr



Le Bilan Carbone® est la démarche de comptabilisation et de réduction des émissions de GES la plus utilisée en France. Il intègre les scopes 1, 2 et 3 dans sa comptabilité carbone (émissions directes et indirectes générées par l'activité de la structure).

C'est grâce à l'inclusion automatique de ces 3 scopes que le Bilan Carbone® permet d'avoir une compréhension stratégique de ses émissions de GES pour la mise en place d'un plan d'action de réduction.

En effet, après réalisation de son Bilan Carbone®, la structure prend conscience de deux éléments majeurs :

- quels sont ses postes d'activité qui génèrent le plus d'émissions de GES ;
- quelle est l'importance de sa dépendance aux énergies fossiles.

Et analyse ainsi les risques sur sa performance globale et sa pérennité.

Le Système de Management des Gaz à Effet de Serre (SM-GES)

www.associationbilan carbone.fr

Le SM-GES, c'est une solution inédite permettant aux organisations d'intégrer la gestion de leurs émissions de GES dans leur stratégie globale et de piloter de manière opérationnelle et efficace les actions de sobriété carbone.

Il est constitué d'un référentiel & d'outils développés selon les principes clés suivants :

- Compatibilité et complémentarité avec les autres Systèmes de Management (ISO 14001, ISO 9001, ISO 50001) et les cadres réglementaires ;
- Amélioration continue (PDCA - Référence utilisée dans les Systèmes de Management) ;
- Opérationnalité, dans la lignée de la philosophie du Bilan Carbone® ;
- Dimension internationale.

Il s'inscrit parfaitement dans la continuité d'un Bilan Carbone®, et permet de mettre en place une organisation dédiée, dans un objectif d'amélioration continue, avec un suivi annuel et trisannuel des impacts GES d'une entreprise.

La Charte Objectif CO2, les transporteurs s'engagent

<http://www.objectifco2.fr/>

Baptisé « Objectif CO2 : les transporteurs s'engagent », le dispositif d'engagements volontaires des entreprises de transport routier de marchandises est une démarche concrète qui vise à réduire les émissions de dioxyde de carbone (CO2), principal gaz à effet de serre responsable du changement climatique. Ouverte à toutes les entreprises de transport routier de marchandises, cette démarche s'inscrit dans une stratégie globale de lutte contre le changement climatique et participe à l'un des objectifs du Grenelle de l'environnement :



de
le

Il est ainsi proposé aux entreprises qui le souhaitent de signer une charte, « la charte d'engagements volontaires de réduction des émissions de CO2 », qui consacre solennellement leur engagement à mettre en œuvre un plan d'actions global visant à diminuer leurs émissions de CO2.

Pourquoi, les bénéfices sont multiples :

- un bénéfice économique : réduire sa consommation de carburants
- un bénéfice client : avantage concurrentiel marché, anticipation des nouvelles réglementations
- un bénéfice managérial : impliquer l'ensemble de ses collaborateurs et ses parties prenantes
- un bénéfice environnemental : réduire ses émissions de CO2, lutte contre le changement climatique, qualité de l'air, ...

C'est un engagement sur une période de 3 ans, avec une évaluation annuelle des résultats.



Le diagnostic agricole

www.ademe.fr rubrique « agriculture et forêt »

Dia'terre® est un outil de diagnostic énergie-gaz à effet de serre à l'échelle de l'exploitation agricole. Il harmonise les méthodes d'analyse existantes et centralise les diagnostics effectués. Il a été réalisé conjointement par l'ADEME, le Ministère en charge de l'agriculture, leurs partenaires agricoles.

Depuis sa diffusion en octobre 2010, plusieurs améliorations ont été apportées à l'outil. Des travaux de recherche et d'acquisition de connaissances permettront d'approfondir des questions clés abordées dans le diagnostic, comme notamment le stockage de carbone dans les sols. Fin 2013, on compte 2000 diagnostics centralisés dans la base Dia'terre®.

Face aux objectifs internationaux, européens et nationaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de baisse de la consommation énergétique, des outils de diagnostic se sont avérés nécessaires dans l'ensemble des secteurs d'activité.

Dans le secteur agricole, d'importantes consommations d'énergie proviennent d'intrants spécifiques à l'activité agricole (exemple : les engrais). De plus, les émissions de GES proviennent en majeure partie de processus biologiques et ne sont pas uniquement d'origine énergétique. Le poids des émissions d'origine non énergétique (N₂O et CH₄) est majoritaire. Par ailleurs, les pratiques agricoles jouent un rôle important sur les variations de stock de carbone dans les sols. Compte tenu de la complexité et des spécificités du secteur vis-à-vis de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, il est important de disposer d'un outil adapté au secteur agricole.

Dia'terre® s'insère notamment dans le cadre du Plan de Performance Énergétique (PPE) du Ministère en charge de l'agriculture. Il s'inscrit également dans la suite de l'outil PLANETE.

Le diagnostic territorial

www.ademe.fr rubrique « agriculture et forêt »



Pour aller plus loin, les territoires, les entreprises ou les coopératives qui ont un fort ancrage territorial peuvent utiliser un outil développé par l'ADEME en 2011 : Climagri. Cet outil permet une approche globale sur un territoire en mesurant l'impact Carbone de l'ensemble des activités agricoles du territoire considéré, mais aussi sa performance nourricière, son autonomie protéique, ...Plus qu'un outil c'est une véritable démarche prospective, qui permet d'alimenter les stratégies des entreprises du secteur agricole

pour les années à venir.

ClimAgri® est un outil et une démarche de diagnostic énergie-gaz à effet de serre pour l'agriculture et la forêt, à l'échelle des territoires, diffusé par l'ADEME. Cette démarche s'inscrit en complémentarité avec l'outil Dia'terre® de diagnostic énergie-gaz à effet de serre des exploitations agricoles.

A l'échelle des territoires et notamment en zone rurale, le secteur agricole peut représenter jusqu'à 40 à 50 % des émissions totales de gaz à effet de serre. Dans le cadre du développement des plans climats à l'échelle régionale (Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE)) ou infra-régionale (Plans Climats Energie Territoriaux (PCET)) une analyse fine des impacts de l'agriculture au regard de sa production s'avère souvent nécessaire, d'autant que cette échelle d'analyse est pertinente pour élaborer un plan d'action tenant compte des spécificités de l'agriculture locale.

La Base de données Agribalyse

www.ademe.fr rubrique « agriculture et forêt »



La base de données (BDD) AGRIBALYSE® contient 137 Inventaires de Cycle de Vie (ICV) couvrant les principales productions agricoles françaises.

La BDD a été élaborée avec le double objectif de :

- Objectif 1 : Contribuer à renseigner l'affichage environnemental des produits alimentaires. Les ICV AGRIBALYSE® sont mis à disposition pour alimenter la base de données publique IMPACTS®. Le choix final d'intégration des inventaires AGRIBALYSE® dans la base IMPACTS® relève du comité de gouvernance de la base IMPACTS®.
- Objectif 2 : Fournir des références aux filières agricoles pour accompagner les démarches d'analyses environnementales et de réduction de leurs impacts L'ensemble des choix méthodologiques effectués constitue un point de repère et une base de référence pour des études ACV ultérieures et alimentera les projets visant à l'amélioration des pratiques agronomiques (éco-conception).



L'APCC

L'APCC a pour objet de représenter les professionnels du conseil relatif aux émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), de favoriser le développement d'une culture technique collective axée sur cette activité de conseil et de contribuer à la bonne qualité des prestations.

Acteur de référence dans le domaine de l'économie du carbone : indépendante par nature, l'association développe ses propres expertises et participe activement aux politiques publiques et privées menées sur la thématique du climat, et ce, afin d'agir pour la transition vers une économie décarbonée.

www.apc-carbone.com

L'ADEME



Retrouvez toutes les infos sur les bilans GES sur le centre de ressources de l'ADEME :

www.bilans-ges.ademe.fr

LA DGEC

La DGEC (direction générale de l'énergie et du climat) est en charge de l'élaboration de la réglementation en matière de bilans d'émission de gaz à effet de serre dont la mise en œuvre est suivie au niveau régional par les DREALS (directions régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement)

